

Département des Landes
—
SYNDICAT MIXTE DU PAYS D'ORTHE
—

Envoyé en préfecture le 30/06/2022

Reçu en préfecture le 30/06/2022



ID : 040-200032886-20220621-ORT_DL6_210622-BF

N° 6

Objet : Approbation du budget supplémentaire de l'exercice 2022

Le 21 Juin 2022,

Le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni au Conseil départemental, à Mont-de-Marsan, Salle Henri Lavielle, sous la présidence de M. Xavier FORTINON, Président du Syndicat Mixte.

Assistaient à cette réunion :

Pour le Département des Landes :

- M. Xavier FORTINON
- M. Cyril GAYSSOT
- M. Damien DELAVOIE

Pour la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans :

- M. Jean-Marc LESCOUTE
- M. Serge LASSERRE
- Mme Corine DE PASSOS

Avait donné procuration :

- Mme Christine FOURNADET à M. Cyril GAYSSOT

Etaient excusés :

- Mme Rachel DURQUETY
- M. Olivier MARTINEZ
- Mme Sandra TOLLIS

Etaient également présents :

- Mme Marie-Anne CHEBOUB, Responsable du développement économique à la Communauté de Communes du Pays d'Orthe et Arrigans
- Pour la SATEL : M. Frédéric DASSIE, Directeur et M. Mathieu SERVILLAT, Chargé d'Opérations
- Pour le Conseil départemental :
 - M. Georges MAIGNON, Directeur des Entreprises et des Initiatives Economiques
 - M. Régis JACQUIER, Directeur-Adjoint de l'Aménagement
 - M. François RAMBEAU, M. Nicolas BRUNIER et Mme Cécile DUPOUY, Pôle « Syndicats Mixtes »

.../...



Le Comité Syndical,

VU l'article L. 5721-4 du code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n° 13 du Comité Syndical du 12 octobre 2021 portant approbation du budget primitif de l'exercice 2022,

VU les délibérations du Comité Syndical de ce jour approuvant le compte administratif ainsi que l'affectation du résultat de l'exercice 2021,

CONSIDERANT que le présent budget supplémentaire est voté en prenant en compte la reprise des résultats de l'exercice 2021, telle qu'elle résulte du compte administratif de l'exercice 2021 adopté par délibération du Comité Syndical de ce jour,

VU le rapport du Président,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents ou dûment représentés,

DECIDE :

- d'approuver le budget supplémentaire pour l'exercice 2022 qui s'établit comme suit :

- en section de fonctionnement, équilibre à hauteur de -40 781,67 €
- en section d'investissement, équilibre à hauteur de 70 092,17 €

soit un budget du Syndicat Mixte au titre de l'exercice 2022 se présentant comme suit :

- équilibre en section de fonctionnement de 113 218,33 €
- équilibre en section d'investissement (restes à réaliser compris) de 452 092,17 €

Le Président du Syndicat Mixte,

Xavier FORTINON